

question de la pêcherie de phoque le long de la côte atlantique.

Je ne veux pas me répéter, mais le ministre sait probablement que cette discussion a été suscitée en partie par le fait que beaucoup de députés ont reçu en même temps par la poste un article portant sur la question et dont le ministre a dit aujourd'hui qu'il n'était pas tout à fait exact.

L'article que j'ai en main a été écrit par un certain Brian Davies. Je ne connais ni cet homme, ni la valeur de ses déclarations, mais deux d'entre elles sont diamétralement opposées aux déclarations que le ministre et les fonctionnaires du ministère ont faites devant le comité des pêcheries, et j'aimerais en parler. Vu l'existence et la publication de telles déclarations, nous devrions sûrement fournir au ministre et à ses fonctionnaires l'occasion d'y répondre. Cela nous renseignerait au moins sur les questions à poser au ministre.

Voici les deux déclarations:

• (4.30 p.m.)

Les phoques vont-ils engouffrer tout le poisson du golfe Saint-Laurent?

Je continue ma lecture:

Il n'y a pas la moindre preuve scientifique à l'appui de cette affirmation, le ministère des pêcheries a maintenant reconnu cette absence de preuve et il faut espérer qu'il a cessé de faire circuler l'article en question. Tout écolier de dixième année sait assurément qu'aucun rapace ne mange toute sa proie, mais qu'un équilibre sain et naturel se maintient entre les deux, pourvu que l'homme, grand destructeur de son entourage, ne dérange pas l'équilibre de la nature.

Le ministre a dit aujourd'hui qu'il fallait contrôler le nombre de phoques mais il s'est contenté de cette affirmation. On devrait, ce me semble, nous fournir des arguments plus concrets à cet égard. Voici la question que je me pose. On dit que si l'on ne contrôlait pas le nombre de phoques, ces derniers mangeraient tout le poisson. En l'occurrence, comment se fait-il que lorsque les Européens sont arrivés sur notre continent où la chasse au phoque était inexistante, ils ont constaté que les eaux regorgeaient de poisson? Il va falloir qu'on réponde sérieusement à ces questions soit aujourd'hui—en nous montrant des preuves publiées—soit plus tard par une déclaration à l'appel des motions, ou par voie d'un document publié. Il faudra que ces réponses soient convenables et scientifiques. La deuxième question qu'on a pas abordée au-

jourd'hui mais qui a suscité des commentaires et des discussions au comité des pêcheries, est la suivante:

On a aussi laissé entendre que le phoque du Groenland transporte le ver affectant la morue. Encore là, les fonctionnaires du gouvernement reconnaissent que ce fait n'est corroboré par aucune preuve scientifique.

L'hon. M. Robichaud: C'est inexact.

M. Barnett: Je continue.

En effet, les connaissances actuelles tendent à démontrer que le phoque commun et le phoque gris sont les principaux transporteurs du ver affectant la morue. Ces animaux ont un cycle de vie entièrement différent de celui du phoque du Groenland et du phoque à capuchon. De toute façon, il est illogique de justifier l'abattage des phoques du Groenland en prétendant qu'il sert d'une certaine façon à contrôler le ver affectant la morue. Ce ver se retrouve dans le golfe, et pour le supprimer—je doute qu'on y parvienne—il faudrait éliminer tous les phoques, surtout le phoque gris qui transporte sûrement ce ver. Toutefois, le gouvernement ne semble pas vouloir le faire, car le phoque gris, qui a été chassé presque à l'extinction, est maintenant protégé.

Il s'agit là d'une déclaration très générale et qui est certainement contraire aux renseignements donnés au comité des pêcheries. Encore ici, monsieur le président, j'estime que le ministre devrait faire une déclaration précise à ce sujet en considérant la question du point de vue scientifique, attirer l'attention du comité sur les preuves pertinentes qui ont pu être publiées et auxquelles nous pourrions nous référer ou faire préparer un document approprié, établissant de manière compréhensible les preuves scientifiques qui permettraient de déterminer si une déclaration de ce genre est vraiment fondée. Ces questions n'ont rien à voir avec la discussion précédente, mais eu égard au fait qu'elles sont posées et que l'on diffuse ce genre de renseignements, le ministre se doit d'y répondre par l'intermédiaire des fonctionnaires de son ministère ou de l'Office de recherches sur les pêcheries du Canada.

Monsieur le président, j'aimerais attirer l'attention du comité sur un dernier point avant de reprendre mon siège. Comme le député de Shelburne-Yarmouth-Clare, je vais demander l'aide du ministre pour ce qui est d'un autre ministère du gouvernement fédéral. Je ne toucherai pas au ministère des Travaux publics, mais je demanderai au ministre de faire quelque chose pour amener le ministère des Transports à prendre des mesures visant la manière dont les droits de quayage sont prélevés, du moins sur la côte du Pacifique. Ce